

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE

Secrétariat Général

IT/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° _____

Arrêté acceptant le versement de la somme de 4 200 € effectué par MMA correspondant au remboursement du sinistre survenu le 6 novembre 2024, Boulevard Foch à Tulle

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que le 6 novembre 2024, un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté et endommagé un mur de soutènement, une clôture et un portail sis Boulevard Foch à Tulle,
- Considérant qu'il convient de procéder à la remise en état des dommages,
- Considérant que MMA a procédé au remboursement de la somme de 4 200 €,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Accepte le versement de la somme de 4 200 € effectué par MMA – BP 28166 – 72008 LE MANS Cedex 1 - correspondant au remboursement du sinistre survenu le 6 novembre 2024, Boulevard Foch à Tulle, où un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a endommagé un mur de soutènement, une clôture et un portail.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget Ville,
Compte : 75888 - Code : ASSURANCE/BDFOCH

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- MMA

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 15 JAN. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 15 JAN. 2026

ADG - 12/01/2026

TULLE, le 12 janvier 2026

 Maire-adjoint,
Jacques SPINDLER

